

Arrêté du 22 juin 2007

- Article 8 : dispositifs de mesure de la collecte des eaux usées
- Article 18 : les déversoirs d'orage et dérivations éventuelles sur un tronçon destiné à collecter une charge brutesupérieure à 120kg/j de DBO5..... font l'objet d'une surveillance



Dominique CEZARD, service de police de l'eau du Morbihan, DDTM 56

Jean-François MAINGUY, direction de l'eau et de l'assainissement, Lorient Agglomération

Atelier 20 « Fonctionnement des réseaux d'assainissement, les démarches des collectivités »

Mercredi 25 janvier 2017 – De 17h à 18h30

Constat d'une méconnaissance globale du fonctionnement par temps de pluie permettant d'apprécier les flux d'eaux usées non traitées déversées par les déversoirs d'orage (DO) ou trop-plein (TP) des postes de refoulement (PR) du système de collecte

94 systèmes de collecte > 2000 EH (120 kg/j de DBO5) dans le Morbihan

1 seul système de collecte est renseigné

Février 2016 à mai 2016 : démarche du service de police de l'eau
auprès des maîtres d'ouvrage :

- confirmation des points A1
- identification des points R1



Dominique CEZARD, service de police de l'eau du Morbihan, DDTM 56

Jean-François MAINGUY, direction de l'eau et de l'assainissement, Lorient Agglomération

Atelier 20 « Fonctionnement des réseaux d'assainissement, les démarches des collectivités »

Mercredi 25 janvier 2017 – De 17h à 18h30

Démarche des maîtres d'ouvrage en cours pour faire équiper les points de déversement des systèmes de collecte d'un outil d'autosurveillance



Dominique CEZARD, service de police de l'eau du Morbihan, DDTM 56

Jean-François MAINGUY, direction de l'eau et de l'assainissement, Lorient Agglomération

Atelier 20 « Fonctionnement des réseaux d'assainissement, les démarches des collectivités »

Mercredi 25 janvier 2017 – De 17h à 18h30